



Licenciement maladie au lieu de suite atet dépression

Par **malou99**, le **16/03/2012** à **12:29**

Bonjour,rnvoilà ,le problème de mon mari.il a faillit mourir suite un AT le 10/08/2008,s'en est suivi plusieurs mois d'arrêt ,il a repris le travail avec restrictions,entre temps suites au séquelles ,il a été reconnu travailleur handicapé a 20% d'incapacité ,il est suivit par la SAMMEHT,mais voila ,le12/09/2011 il n'en pouvait plus car il est chef d'équipe dans le batiment,il a été déclaré inapte temporairement ,suite a cet arret ,2 jours après lui a envoyer il lettre qui disait que le dernier travai qu'il venait de commencer était indigne d'un chef d'équipe et la mon mari n'a pas tenu le choc ,il a fait une dépression et depuis il n'a pa pu reprendre le travail,suite a tout ça le medecin du travail l'a déclaré inapte le 07/02/2012,le patron ne pouvant le reclasser ,monmari a été déclaré inapte définitif le21/02/2012. donc, suite a cela mon mari a eu l'entretien en vu de son licenciement ,jusque là tout allait bien si on peut dire ,mais la douche froide est venue quand il a dit a mon mari qu'il serait licencier pour maladie et non suite ,a son at et inaptitude car le médecin ne l' a pas notifié a nouveau sur le dernier certificat inaptitude .Que peut-on faire ? MERCI si quelqu'un peut me donner des conseils sur la procédure a suivre merci a vous

Par **pat76**, le **16/03/2012** à **18:15**

BonjourrrnL'employeur lui a fait des propositions de reclassement écrites?rrnIl a été déclaré inapte à son poste ou à tout poste dans l'entreprise?rrnLe médecin du travail l'a déclaré inapte définitivement à tout poste dans l'entreprise le 21/02/2012?rrnC'est suite à la lettre de l'employeur que votre époux à fait sa dépression.rnrnLe harcèlement moral peut -il être envisagé?